



CONTACT ORGANISATEUR

Ufoval 74
3 avenue de la plaine - BP 340
74 008 Annecy
Tél: 04.50.52.30.00
ufoval@fol74.org

En savoir plus : www.fol74.org

Date du séjour :

Du 11 au 18 juillet 2022
Du 22 au 29 août 2022

Ref : 074026001

Londres

Ludilangues

Ce séjour sera le moyen idéal de progresser en anglais et de profiter les après-midis de tout ce que peut offrir la capitale britannique. Les participants bénéficieront de quinze heures de cours dispensées par des professeurs Londoniens.

En tout temps, toute saison, Londres est une ville magique qu'ils pourront découvrir pendant une semaine. Entre tradition et modernité, l'ensemble est décoiffant !

- Quinze heures d'anglais sur l'ensemble du séjour.

Visites :

- Monuments, musées : Big Ben, Tower Bridge, Buckingham Palace et sa relève de la garde, British Museum ou Tate Modern...
- Balades, parcs : pique-nique à Hyde Park, St James's Park, berges de la Tamise, croisière sur la Tamise.
- Quartiers populaires : Soho, Piccadilly Circus, l'extravagant Camden town (quartier punk), marchés aux puces.



TRANSPORT

Des préacheminements pour rejoindre le lieu de rassemblement s'effectuent en car, en train ou en Véhicule UFOVAL depuis votre ville de départ. Le voyage se fait en Eurostar: Lyon/Paris - Londres

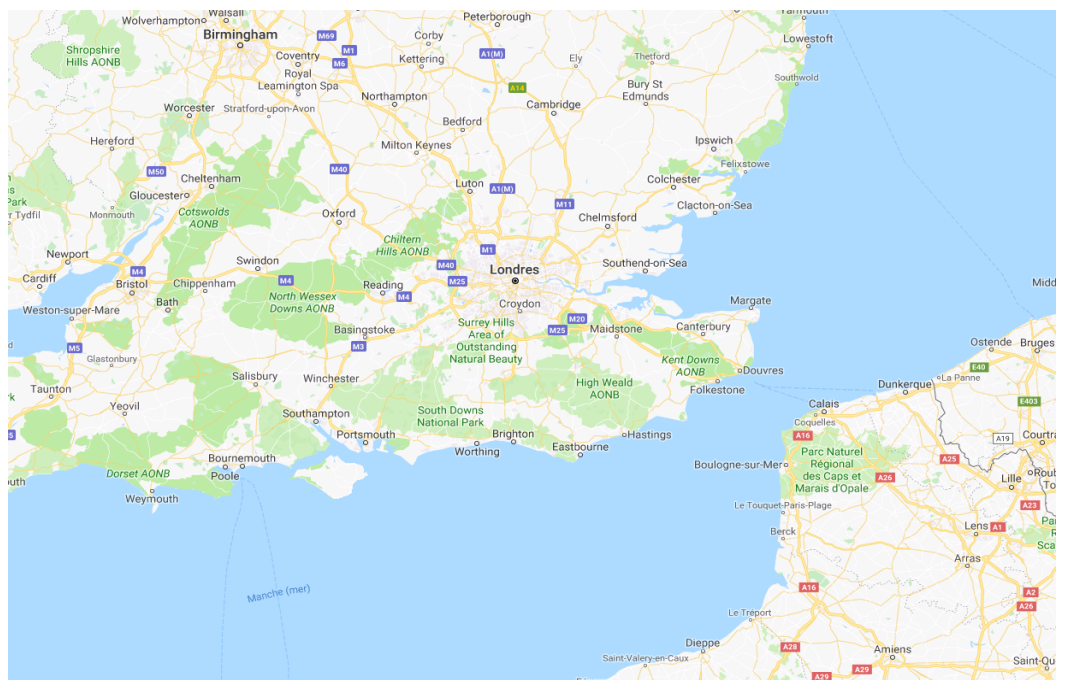
SITE

► Situation géographique

Londres est la capitale et la plus grande ville de l'Angleterre. Elle se situe au Sud-Est de l'Angleterre et s'étend sur une superficie de plus de 1500 km². La ville est traversée par le fleuve de la Tamise qui relie Londres à la mer du Nord.

► L'hébergement

L'hébergement se fait en famille d'accueil. Ce séjour en immersion vous permettra de découvrir la culture, de partager le quotidien d'anglophones mais surtout de ne pas rester isolé. Vous partagerez votre chambre avec un autre aventurier et vous pourrez prendre le petit-déjeuner et le dîner avec votre famille d'accueil. Nous offrons une chance inédite à nos ados de rencontrer des Londoniens, de découvrir leur mode de vie et de progresser en anglais. Les familles d'accueil proposées à Londres se situent de la Zone 3 à la Zone 4, à proximité des transports en commun.



► Le transport

Les déplacements se font en métro (the London tube) ou en bus (the double decker bus), depuis notre point de RDV jusqu'aux lieux de visites. Nous utiliserons aussi beaucoup nos pieds, d'où la nécessité de se munir de bonnes chaussures de marche sinon gare aux ampoules !



► Matériel

Sac à dos ou valise personnel(le), il n'y a pas besoin de duvet.

ACTIVITES



Le programme de notre séjour n'est pas définitif mais voici un petit aperçu de ce qu'il y a à découvrir dans la capitale britannique ...

Le programme d'activités sera élaboré en fonction des souhaits du groupe. Londres offre de multiples possibilités

Nous aurons l'opportunité de faire des jeux et pique-niquer dans les différents poumons verts de la capitale britannique : Hyde Park, le plus grand des parcs royaux,

Saint James's Park, le plus central des parcs de Londres, situé dans le quartier de Westminster. On pourra également déjeuner au Regent's Park qui se trouve entre Westminster et Camden, l'incontournable marché aux puces.

Lors de ces balades, tu apercevras l'Abbaye de Westminster, Big Ben et le Parlement ainsi que Trafalgar Square. Tu pourras assister à la relève de la garde devant Buckingham Palace, le palais royal et résidence de la Reine Elizabeth II. Ces célèbres lieux se situent dans le cœur historique et politique de la capitale.

Selon le choix du groupe, tu auras la chance de visiter certains des plus grands musées de la capitale cosmopolite, tels que le célèbre « British museum » et ses momies, « The Natural History museum », le musée des Docklands, la Tate Gallery ou encore le « Science museum ».

➤ Shopping et détente

Pour une découverte de Londres vraiment originale, tu pourras participer à des activités ludiques comme, par exemple, un **rallye photos par équipe, au cœur de la ville**.

Nous flânerons également dans le cœur commercial de Londres : Picadilly Circus, Leicester square, Soho, Covent Garden.

A côté des musées, des monuments et des parcs, tu pourras faire du shopping dans différents lieux. La variété de magasins est grande !

- ◆ Camden town, marché aux puces et quartier du shopping extravagant.
- ◆ Oxford Street et Regent Street, les artères les plus fréquentées de la capitale.
- ◆ Harrods, le plus grand et le plus célèbre des magasins de luxe de Londres dans lequel est installé un mémorial en l'honneur de Lady Diana, princesse de Galles.



➤ Les cours d'anglais

Londres est la destination idéale pour passer des vacances **ludiques** grâce aux nombreuses activités programmées l'après-midi, et **éducatives** grâce aux trois heures de cours dispensées chaque matin par des professeurs natifs. La maîtrise de l'anglais est un atout indéniable et les cours ainsi que l'hébergement en immersion dans une famille d'accueil anglophone vous permettront de passer de la théorie à la pratique et ainsi de perfectionner votre niveau de langue, votre compréhension et votre British accent.

ORGANISATION DU SEJOUR

► L'équipe d'encadrement

1 adulte pour 6 à 8 jeunes en moyenne, dont un directeur et une personne en charge de l'assistance sanitaire.

► L'alimentation

Le petit-déjeuner est pris chez la famille d'accueil avant de débiter nos journées de découvertes. La famille préparera un « packed lunch » pour chaque jeune. Nous pique-niquons de sandwiches et de salades pour le déjeuner afin de faciliter le temps de déplacement et de visites. Des repas chauds, préparés par la famille d'accueil, sont proposés chaque soir. Ils pourront ainsi découvrir la nourriture locale et apprécier la gastronomie anglaise ! On ne peut séjourner à Londres sans goûter à certains produits phares de la cuisine britannique tels que « the typical English breakfast », l'authentique fish & chips, « baked beans » and the afternoon tea pris avec des scones, une sorte de British cake... pour les plus aventuriers, ils pourront tartiner leur toast de la célèbre « Marmite », pâte à tartiner de couleur noire. Nous informerons chacune des familles des régimes alimentaires médicaux des participants.

► Déroulement de la journée

Les activités, les visites et l'organisation de la vie quotidienne sont réfléchies et anticipées par l'équipe. Durant le séjour, le rythme de vie est adapté aux envies et à l'état de fatigue de chacun, dans la mesure du possible. Chaque jour, des groupes sont faits pour permettre aux jeunes de choisir, de répondre le plus possible à leurs attentes.

► Le réveil

Les cours commencent chaque jour à 10h00. Les jeunes devront être au point de RDV à 9h30. Les familles feront donc en sorte de s'assurer que les jeunes soient prêts pour être à l'heure.

► Le coucher

Un jeune a besoin d'au moins 8h de sommeil donc le coucher se fera vers 22h/22h30, selon l'état de fatigue des jeunes. De plus le rythme d'un séjour est intense et les journées bien remplies alors la fatigue l'emporte souvent sur l'envie de faire durer la soirée ...

► La toilette

Un brin de toilette est effectué chaque matin. Chaque soir, les jeunes prennent une douche bien appréciée.

► Le linge

Il ne sera pas lavé pendant le séjour.

► Pour avoir des nouvelles de votre enfant

Courrier : nous incitons les jeunes à écrire aux familles mais l'acheminement du courrier depuis l'étranger connaît parfois quelques difficultés... Ne vous inquiétez donc pas si le courrier met plus de temps à arriver que d'habitude!

Téléphone : le téléphone portable est fortement déconseillé, afin de profiter pleinement de la vie de groupe. De plus, les frais supplémentaires inhérents aux communications passées et reçues à l'étranger sont très élevés ! Si toutefois le jeune le garde durant le séjour, son utilisation sera réglementée par l'équipe d'encadrement.

Internet : des nouvelles du groupe sont données **occasionnellement** sur le blog du séjour, suivant la possibilité de connexion internet à chaque étape. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site : <http://www.regardemonsejour.com/>, nous vous transmettrons les codes d'accès ultérieurement.

► Rappel réglementaire

Même à l'étranger, nous appliquerons la loi française en vigueur. La loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs. La possession et la consommation de drogue constituent un délit. La consommation de tabac est quant à elle strictement interdite aux jeunes de moins de 16 ans.

D'une manière générale, tout comportement de nature à nuire à sa sécurité ou à celle de ses camarades, ou pouvant compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, pourra donner lieu à une décision de renvoi. Frais de retour à la charge des familles ...

INFORMATIONS POUR PREPARER VOTRE SEJOUR

► Argent de poche

Chaque jeune est responsable de son argent. **Il n'est pas nécessaire d'apporter une somme trop importante**, 30 à 50 euros pour l'ensemble du séjour sont largement suffisants.

La monnaie à Londres est la Livre Sterling. → 1 € = 0.9 £ environ

► Santé

Il est très important de remplir sérieusement et sans omission la fiche sanitaire en nous indiquant par exemple les allergies, les problèmes de santé particuliers ou les régimes alimentaires médicaux. L'assistante sanitaire veillera à l'hygiène ainsi qu'au suivi des traitements médicaux (**accompagnés obligatoirement d'une ordonnance !**). Si un jeune est malade, le directeur téléphonera à la famille et n'hésitera pas à consulter un médecin.



Ce séjour ne nécessite pas une condition physique particulière, toutefois, il faut être capable de porter son sac, marcher durant un petit moment, supporter les conditions météorologiques diverses...

Pour retrouver toutes les informations relatives au COVID-19, vous pouvez consulter le Protocole Sanitaire relatif aux Accueils Collectifs de Mineurs sur notre site internet :
<http://www.fol74.org/infos-pratiques>

► Objets de valeur

Les objets de valeur tels que le téléphone portable, lecteur MP3, appareil photo numérique, vêtements de marque... sont **déconseillés pendant le séjour**. Ils resteront sous l'entière responsabilité de votre enfant s'il décidait toutefois de les amener (aucun remboursement en cas de dégradation, vol, perte...).

Comme dans beaucoup de pays où l'affluence touristique est importante, les transports en commun et les centres villes bondés facilitent la perte et le vol d'objets. La vigilance de chacun est impérative.

► Assurance

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel (par exemple vol caractérisé). Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.

► Avant le séjour

Il est important de se renseigner sur le pays afin de bien préparer son voyage. Vous trouverez de nombreuses informations dans les ouvrages en bibliothèque, dans les guides de voyage ou sur les sites internet.

Une réunion d'information pour préparer le séjour est organisée entre l'UFOVAL, les jeunes et les parents, **la date et le lieu vous seront communiqués ultérieurement**. A cette occasion, les

directeurs sont présents pour répondre à vos questions et les sacs à dos sont remis aux jeunes pour les séjours concernés. **La présence de tous les habitants de la région Rhône-Alpes est INDISPENSABLE.**

DOCUMENTS ET INFORMATIONS INDISPENSABLES



Documents originaux à remettre le jour du départ :

- Passeport personnel en cours de validité
- Autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646*01 + copie de la carte d'identité du signataire + une copie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
- Fiche sanitaire (remplie et signée)
- Médicaments + ordonnance (en cas de traitement médical à suivre)

Dans le cadre du Brexit, les formalités d'entrée en Grande-Bretagne sont susceptibles d'évoluer. Vous serez informés dès que nous aurons reçu les consignes gouvernementales.

Attention il faut impérativement envoyer avant le 01/05/2022 :

- Photocopie du passeport du jeune en cours de validité.
- Photocopie de l'autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646*01 + photocopie de la carte d'identité du signataire + photocopie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire

Par e-mail à doc.sejourfoval@fo174.org
OU

Par courrier à l'adresse UFOVAL 74
3 avenue de la Plaine –
BP 340 - 74008 ANNECY



FICHE TROUSSEAU

Nom et Prénom de l'enfant :

Chaque pièce du trousseau doit être marquée aux nom et prénom du jeune, à l'aide de bandes tissées et cousues.	Conseillé	Dans la valise	Sur soi	Inventaire de l'animateur	
				ARRIVEE	DEPART
VALISE ou SAC DE VOYAGE	1				
CHAPEAU, CASQUETTE ou BOB	1				
T-SHIRT, POLO	5				
PULL ou SWEET chaud	2				
COUPE VENT / IMPERMEABLE	1				
SHORT, BERMUDA ou PANTACOURT	2				
PANTALON	2				
ROBE ou JUPE	Facultatif				
SLIPS, CULOTTES ou CALECONS	5				
PAIRES DE CHAUSSETTES	5				
PYJAMA (plus en cas d'énurésie)	1				
MAILLOT DE BAIN	1				
SERVIETTE DE PLAGE	1				
PETIT SAC A DOS pour la balade	1				
NU-PIEDS	1				
BASKETS ou CHAUSSURES DE MARCHE	1				
SERVIETTE DE TABLE	0				
SERVIETTE DE TOILETTE	1				
TROUSSE DE TOILETTE COMPLETE	1				
AUTRES					

- Penser aux serviettes microfibrés : gain de place et séchage rapide !
- Amener des vêtements solides, se lavant facilement, ne déteignant pas (pas de vêtements neufs, de marque ou de valeur).
- Conditionner les vêtements dans des sacs plastiques dans le sac à dos, imparable pour les protéger de l'humidité!
- Conditionner les liquides (gel douche, shampoing...) dans des flacons à bouchon, dans un sac à congélation pour éviter les fuites...

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

Imprimer

Réinitialiser

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Prénom(s) :

Né(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] à (lieu de naissance) :

Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :

Prénom(s) :

Né(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] à (lieu de naissance) :

Pays de naissance : Nationalité :

Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :

Père Mère Autre (préciser) :

Adresse :
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie

Code postal : [] [] [] [] [] [] Commune :

Pays :

Téléphone (recommandé) : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] inclus.

Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.

Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :

DATE : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Signature du titulaire de l'autorité parentale :

⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre
(Préciser :)⁽²⁾

Délivré(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []

Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »